

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 27 juin 2019

Présidence de Monsieur Oumar Niang

*Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 47-2019 de la Municipalité du 6 mai 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**VALIDE** le projet d'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II sur le site de La Ferme des Tilleuls.

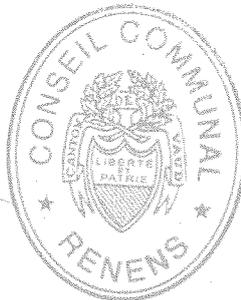
**AUTORISE** la Municipalité à constituer à titre gratuit une servitude de superficie de 99 ans sur une portion de 628 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 686 de Renens figurant sur le plan annexé au présent préavis, en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls.

Ainsi délibéré en séance du 27 juin 2019

Le Président:



Oumar Niang



La Secrétaire:



Yvette Charlet